

Quelques indulgences accordées par Pie X (1)

— o —

Le 9 mars 1904. — Indulgence plénière, qui sera appliquée au moment de la mort, à celui qui satisfait aux conditions suivantes, au jour de son choix ; *a) avoir l'intention bien arrêtée de gagner l'indulgence ; b) renoncer sincèrement à toute affection au péché vénial ; c) la confession ; d) la communion ; e) la récitation de la prière suivante : Seigneur mon Dieu, dès aujourd'hui j'accepte très volontiers et très justement, de votre main, le genre de mort qu'il vous plaira, avec toutes ses douleurs, toutes ses peines et toutes ses angoisses.*

Le 17 juin 1904. — Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines à la récitation de : « *Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous* », trois fois après la messe basse.

Le 5 juillet 1904. — Indulgence de 300 jours chaque fois qu'un fidèle récite la prière suivante au commencement d'une messe à laquelle il assiste, et plénière une fois par mois pour celui qui l'a récitée au commencement de chacune des messes de précepte durant le mois :

« Père éternel, je m'unis aux intentions et aux sentiments de Marie, mère de douleurs, au Calvaire, et je vous offre le sacrifice que votre divin Fils vous fit de lui-même sur la croix et qu'il va renouveler sur ce saint autel :

1^o Pour vous adorer et vous rendre l'honneur qui vous est dû, reconnaissant votre souverain domaine sur toutes choses, la dépendance de toutes les créatures de votre puissance, et proclamant que vous êtes notre unique et dernière fin ;

2^o Pour vous remercier des innombrables bienfaits que nous avons reçus de vous ;

3^o Pour apaiser votre justice irritée par tant de péchés, et vous en offrir une digne satisfaction ;

4^o Pour obtenir grâce et miséricorde pour moi, pour les affligés et les malheureux, pour les pauvres pécheurs, pour le monde entier et pour les âmes du purgatoire. »

Le 19 décembre 1904. — 200 jours d'indulgence à la prière suivante : *“Adorons, remercions, supplions et consolons, avec*

(1) Nous devons cette étude, dont nous commençons aujourd'hui la publication, à la bienveillante collaboration de M. l'abbé A. Camirand, du séminaire de Nicolet, qui a publié ici, ces mois derniers, un travail si remarquable sur la vocation. S.E.